



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024/2025

Cochez les cases sur 5 demi-journées consécutives :

Vacances scolaires

Toussaint 2024	1ère semaine					2ème semaine			
	L	M	M	J	V	L	M	M	J
Matin									
Après-midi									

Février 2025	1ère semaine					2ème semaine				
	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
Matin										

Avril 2025	1ère semaine			
	M	M	J	V
Matin				
Après-midi				

NOM :

Prénom :

Sexe : M F

Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

Téléphone :/...../...../...../..... Et /ou/...../...../...../.....

Mail :

Situation scolaire :

Autre précisez

Numéro de sécurité sociale :

En cas d'urgence personne à prévenir :

..... Téléphone :/...../...../...../.....

Pièces à joindre :

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Copie d'attestation de droit d'assuré social
- Copie d'attestation où apparaît la responsabilité civile
- Compléter l'autorisation parentale avec droit à l'image
- Fournir un RIB au nom du jeune
- Fournir une lettre de motivation
- Avoir pris note que les missions sont rétribuées en virement bancaire

Attention tout dossier incomplet sera refusé

Cadre réservé à l'administration :

Dossier complet le :

Service d'affectation :

Nom du tuteur :

Semaine du : au



AUTORISATION PARENTALE

A faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal.
En cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille - mon fils s'engage :

- La Commune de Champniers ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas l'indemnité versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La Commune de Champniers s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des missions. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Autorise mon enfant :

Nom et Prénom :

à participer à l'opération « ARGENT DE POCHE » 2024/2025 et à percevoir son indemnité de fin de mission sous la forme d'un versement effectué par virement bancaire et d'un bon d'achat de 100 € pour 5 missions réalisées.

Dans le cadre des missions « Argent de poche », des photos ou des vidéos peuvent être réalisés, ces supports sont susceptibles d'être utilisés par la Commune de Champniers pour faire connaître les missions effectuées sur la commune et non à des fins commerciales (presse, bulletin communal, site internet, Facebook).

Autorise les prises de vue

Refuse les prises de vue

Atteste qu'il n'a aucune contre-indication physique, médicale à remplir les missions qui lui seront confiées.

L'autorise à rentrer seul après sa mission

Fait àle/...../.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »